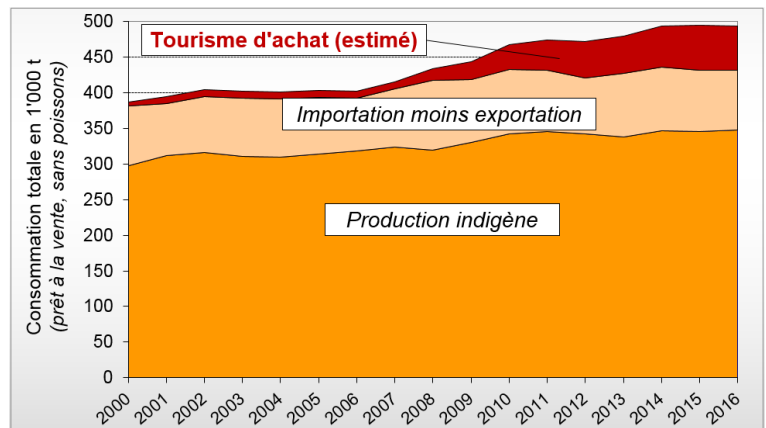


Feuille de route

Le tourisme d'achat et la contrebande de viande

Situation initiale

En raison de **l'évolution du cours des changes entre le franc suisse et l'euro**, des **différences de niveau des prix, mais aussi des coûts**, entre la Suisse et les pays environnants qui sont en moyenne d'un facteur 2 à 2.5, ainsi que **des possibilités non négligeables de récupérer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**, le **tourisme d'achat**, qui existe depuis toujours, a considérablement augmenté dans le secteur non-food avant tout, mais aussi pour la viande. Et cela ces dernières années plus particulièrement. Sur la base des estimations¹ de Mathias Binswanger, Professeur à la Haute école pour l'économie à Olten, les **achats de viande dans les pays voisins ont triplé depuis 2008**. Désormais (situation en 2016), ils devraient atteindre entre 1.2 et 1.6 milliard de francs. Si l'on compte un chiffre d'affaires interne de près de 10 milliards de francs pour la viande² – la moitié chaque fois pour le commerce de détail et pour les repas pris hors du domicile – cela correspond déjà à **un franc sur 7 ou 8** que les consommatrices et les consommateurs suisses dépensent de l'autre côté de la frontière pour leurs achats de viande.



A cela s'ajoute toujours plus souvent le phénomène de la **contrebande de viande** qui **augmente massivement**, aussi bien au niveau commercial que privé, comme l'indique la hausse des comptes-rendus dans les médias sur diverses fraudes à la frontière, de même que les chiffres de la Direction générale des douanes. Rien que pour les cas découverts, cette dernière annonce qu'ils sont passés de 98 t (2015) à 200 t (2016), alors que, selon les estimations unanimes des connaisseurs de la branche, la **quantité effectivement introduite représente certainement un multiple** de ce chiffre. Le grand nombre de passages non surveillés à la frontière, la thématique de l'asile, de même que les efforts d'économies du parlement exercés sur les effectifs de personnel pour les gardes-frontière contribuent largement à cette situation extrêmement problématique.

Evaluation

Les deux phénomènes mentionnés ci-dessus, soit aussi bien la hausse du tourisme d'achat que l'augmentation de la contrebande de viande, affaiblissent toujours plus l'économie carnée locale, de même que de larges pans du reste de l'économie, en ce qui concerne la valeur ajoutée à l'intérieur de nos frontières. Avec d'importantes conséquences pour notre pays. A ce sujet il convient de mentionner en particulier les points suivants:

- **Déplacement de la prestation économique**, et par là-même aussi **des postes de travail**, hors de Suisse (y compris la part des salaires des frontaliers qui se situent au-dessus du niveau de leurs lieux d'habitation).
- **Maintenir le niveau salarial**, et par conséquent la **paix du travail** dans le pays, devient toujours plus difficile
- **Garantir les places d'apprentissage et autres places de formation** pour la jeunesse locale devient **plus difficile**
- **Diminution des rentrées des impôts** (cantons, Confédération) **et des droits de douane** (Confédération)

Etant donné les accords internationaux (p.ex. Bilatérales, OMC) ainsi que le principe de la liberté de choix, l'Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPS) est d'avis qu'il n'y aura pratiquement pas

¹ Dû aux coûts plus élevés pour la matière première (prix du bétail de boucherie), le travail (salaires), les infrastructures (bâtiments, équipements, matériel consommable), les règlements (swiss finish compris), ainsi que les coupes de viande qui demandent plus de travail

moyen de régler ces deux problèmes en imposant des interdictions et de nouvelles règles. Et même divers appels à réagir sur une base volontaire (p.ex. Action de l'Union suisse des arts et métiers avec des «sacs à commission») n'ont malheureusement pas été couronnés de succès, avant tout en raison de l'attitude égoïste de nombreux consommateurs et consommatrices, parmi lesquels parfois même des politiciens nationaux, au moment des achats – en particulier aussi lorsqu'il s'agit d'articles dont la valeur ajoutée est réalisée en Suisse. On peut ainsi en déduire que les incitations négatives qui poussent à ce comportement de consommation sont clairement trop attrayantes et que le début d'une solution dans l'intérêt de notre pays ne peut se situer que dans une **réduction de ces mêmes incitations négatives**. Certes, sur le plan politique aussi, différentes propositions ont déjà été avancées (p.ex. postulat Dettling³, initiative cantonale St. Gall⁴, motion Hösli⁵, motion Hegglin⁶, initiative parlementaire Altherr⁷, initiative pour les prix équitables⁸), mais aucune décision n'a encore été prise à ce propos, de sorte qu'aucune mise en œuvre rapide de contre-mesures correspondantes n'est à prévoir pour le moment. Et cela bien que les développements décrits ci-dessus **continuent imperturbablement dans la pratique quotidienne – indépendamment des différents débats politiques**. Il faut aussi se demander si, par une réduction des incitations négatives, les droits des consommateurs à la liberté de choix seraient exagérément limités. De l'avis de l'UPSV ceci est défendable pour des raisons de politique d'Etat. En effet, en cas de conséquences négatives, les mêmes personnes sont des citoyennes et des citoyens qui n'hésiteront pas à recourir à ce même Etat. Sur le long terme au moins, cette situation ne peut pas fonctionner car on sait bien que, là non plus, on ne peut avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre!

Contremesures

Comme nous l'avons déjà relevé, seule une **réduction des incitations négatives existantes**, resp. un **strict respect de la législation déjà en place**, peuvent servir de contremesures, mais en aucun cas des interdiction ou des nouvelles règles, resp. un non-respect des accords internationaux.

Conformément à l'estimation de l'UPSV, les incitations négatives existantes en faveur du tourisme d'achat et de la contrebande de viande pourraient être enrayerées, ou au moins réduites, par les contremesures suivantes (*la liste correspond à la situation actuelle et n'est pas définitive*):

- **Renforcement des contrôles aux frontières** par une augmentation des effectifs de personnel dans le corps des gardes—frontière (→ compensation financière au moins partielle, si non entière, par la hausse des rentrées des droits de douane): voir postulat Dettling³, initiative cantonale St. Gall⁴
- **Augmentation massive des sanctions** pour la contrebande commerciale de viande, représentant dans tous les cas **un effet de dissuasion** (en dehors des amendes d'autres mesures telles que la prison, l'interdiction d'exercer, resp. le retrait de permis sont à envisager): voir postulat Dettling³
- Contrebande de viande par les personnes privées: en plus du dédouanement à payer, **autres sanctions supplémentaires en cas d'oubli de s'annoncer à la douane**
- **Abaissement de la franchise de TVA** de Fr. 300.- à **Fr. 50.-** par jour et personne: voir Motion Hösli⁵
- Soumettre des documents de TVA étrangers à la douane suisse entraîne inévitablement **l'encaissement de la TVA en Suisse** (implique une coopération avec les autorités étrangères, p.ex. en faisant tamponner les relevés de TVA aussi bien par les bureaux de douane étrangers que suisses): voir Motion Hegglin⁶

Sources

¹ Binswanger M., 2016: Tourisme d'achat – analyse de la situation existante pour la viande. Conférence de presse annuelle de l'économie carnée suisse du 13.4.2016, Union Professionnelle Suisse de la Viande, Zurich. (*seulement en allemand*)

² Proviande, 2017: Marché de la viande en 2016. Proviande, Berne.

³ Dettling M., 2017: Freiner efficacement la contrebande de viande. Postulat 17.3225, Parlement suisse, Berne.

⁴ Initiative cantonale St. Gall, 2017: Renforcement du Corps des gardes-frontière. Initiative cantonale 17.311, Parlement suisse, Berne.

⁵ Hösli W., 2017: Ne pas désavantager le commerce de détail suisse. Motion 17.3131, Parlement suisse, Berne.

⁶ Hegglin P., 2017: Stop aux franchises douanières et au non-paiement des taxes aux frontières suisses. Motion 17.3428, Parlement suisse, Berne

⁷ Altherr H., 2014: Prix à l'importation surfaits – Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse. Initiative parlementaire 14.449, Parlement suisse, Berne.

⁸ Initiative pour les prix équitables, 2016: disponible sous www.prix-equitables.ch.